

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 juin

1 Service Accueil Périscolaire : approbation du règlement

L'Accueil Périscolaire est un service agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale qui accueille les enfants scolarisés à l'école d'Uzein le matin, le temps méridien et le soir.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur sur plusieurs points, dont :

- **La modification des horaires du service Accueil Périscolaire :**

La mise en place d'un double service de restauration scolaire s'avère indispensable (effectif supérieur à la capacité de la salle, gestion du bruit ...). Aussi, suite à l'avis favorable de Mme BIRAMBEAU, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de l'avis favorable, à l'unanimité, du Comité de Pilotage réuni le 04 Avril 2016 et de l'avis favorable, à la majorité, du Conseil d'Ecole réuni le 31 Mai 2016, **l'organisation du temps scolaire de l'école d'Uzein sera la suivante à la rentrée 2016/2017 :**

Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi : 8 h 45 – 11 h 45 ; 14 h 15 – 16 h 30 Mercredi: 8 h 45 – 11 h 45

Les TAP (Temps d'Accueil Périscolaires) seront quant à eux maintenus sur la pause méridienne, de 13 h 20 à 14 h 05 les lundis, mardis, jeudis et vendredis, soit 3 heures hebdomadaires.

Suite aux demandes réitérées et fondées des délégués de parents, Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de modifier les horaires d'accueil du service périscolaire comme suit, pour les plages du matin et du soir : Accueil du matin : 7h15 – 8h35 Accueil du soir : 16h30 – 18h45.

- **Les conditions de validation de l'inscription au service périscolaire :**

Monsieur le Maire propose de rajouter un article au règlement conditionnant la validation de l'inscription au service périscolaire par : - le dépôt d'un dossier d'inscription complet,

- la prise de connaissance du règlement du service,

- **l'obligation d'être à jour dans les paiements du service périscolaire** (afin de limiter les impayés).

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

2 Tarifs du Service Accueil Périscolaire et des TAP :

Il est proposé au Conseil Municipal d'engager une réflexion sur les modalités de tarification du service périscolaire et des TAP, notamment en vue d'une simplification, pour la rentrée scolaire 2016/2017.

Une tarification sur 2 plages est proposée : l'une concernant uniquement le service périscolaire, l'autre concernant à la fois le service périscolaire et les TAP. -> Proposition adoptée à la majorité.

Il est donc ensuite proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs liés à ce nouveau mode de tarification, soit :

TARIF MENSUEL		1 ^{er} ENFANT	2 ^{ème} ENFANT	3 ^{ème} ENFANT
FORFAIT	PERISCOLAIRE	10 €	8 €	5 €
	PERISCOLAIRE + TAP	25 €	20 €	15 €
PLAGE EXCEPTIONNELLE		2 €		

-> Proposition adoptée à la majorité.

3 Restaurant scolaire : approbation du règlement et des tarifs:

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de règlement intérieur du restaurant scolaire pour la rentrée scolaire 2016/2017. Il présente les modifications apportées au projet, notamment :

- la mise en place du double service de cantine (et donc la modification des horaires de service) ;
- l'ajout d'un article conditionnant la validation de l'inscription au service périscolaire par :
- le dépôt d'un dossier d'inscription complet, - la prise de connaissance du règlement du service,

- l'obligation d'être à jour dans les paiements du service de restauration scolaire (afin de limiter les impayés).

En ce qui concerne le prix du repas, Monsieur le Maire propose de ne pas le modifier par rapport à l'année précédente, soit : Repas enfant : 3.24€ Repas adulte : 4.86€ -> Proposition adoptée à l'unanimité.

4 Subvention au Comité des Fêtes

Monsieur le Maire a rencontré les membres du comité des fêtes suite à la demande de subvention pour financer l'organisation des fêtes locales. Après avoir présenté la demande de subvention et le programme des fêtes locales, il propose d'attribuer au comité des Fêtes le montant sollicité de 1 500 €.

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

5 Salle des associations : révision du règlement intérieur

Afin de répondre aux demandes de locations des salles communales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le règlement intérieur de la Salle des Associations (la révision des tarifs ayant déjà fait l'objet d'une délibération le 10 Mai 2016).

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

6 ELECTRIFICATION RURALE – Programme « Remplacement Ballons Fluorescents 2016 » : approbation du projet et du financement de la part communale, Affaire n° 15BF048 : secteur Église, Chemin de Caubios, Chemin de Calonge

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat Départemental d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **éclairage public, remplacement des ballons fluorescents, secteur Église, Chemin de Caubios, Chemin de Calonge.**

Madame la Présidente du Syndicat Départemental a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SPIE SUD OUEST (Serres-Castet).

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale « **Remplacement Ballons Fluorescents 2016** », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

MONTANT des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- luminaires sur console (montant TTC)	5 381.88 €
- luminaires sur candélabres (montant TTC)	0.00 €
- Assistance MOA, MOE, Imprévis	538.19 €
- frais de gestion du SDEPA	246.67 €
TOTAL	6 166.74 €

PLAN DE FINANCEMENT prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Syndicat	2 466.70 €
- F.C.T.V.A.	971.13 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	2 482.24 €
- participation communale aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	246.67 €
TOTAL	6 166.74 €

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés. -> Proposition adoptée à l'unanimité.

7 Assurances garantissant l'ensemble des risques financiers de la collectivité liés au régime de protection sociale du personnel

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré aux contrats d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la collectivité contre les risques financiers qui lui incombent en application du régime de protection sociale applicable aux agents territoriaux. Il s'agit de deux contrats en capitalisation (l'un concernant les risques liés aux agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. et l'autre les risques liés aux agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L.).

Les contrats dont il s'agit, négociés pour la période 2014-2016, cesseront leurs effets le 31 Décembre 2016.

Pour permettre au Centre de Gestion d'entreprendre la procédure de mise en concurrence imposée par la réglementation, il importe que les collectivités intéressées lui demandent d'agir dans ce sens.

La Commune sera informée des résultats des négociations réalisées par le Centre de Gestion et sera alors appelée à prononcer son adhésion aux contrats groupe qui seront signés par le Centre.

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

8 Renouvellement du Projet Educatif Territorial (PEDT) : 2016-2019

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer le renouvellement du PEDT pour la période de 2016-2019.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie a, par courrier du 19 Mai 2016, précisé la date transmission de ce document : le 30 Juin 2016. Les services du secrétariat de mairie ainsi que Mme la Directrice du Service Péri-scolaire ont travaillé sur ce document qui sera transmis dans les délais à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques.

Informations Diverses

1 Etat Civil du premier semestre 2016

NAISSANCES :

JOANCHICOY Bastien et Raphaël	18 février	Xavier JOANCHICOY et Claire CARNIATO
GARY Léna	23 mars	Emmanuel et Géraldine GARY
BENABDERRAHMANE MAYONNADE Elyes	10 mai	BENABDERRAHMANE Salim et MAYONNADE Angélique
POMPAS Aïnhua	7 juin	POMPAS Daniel et BEVAN Aurélie
CHAPELIÉ Emma	9 juin	CHAPELIÉ Guillaume et LAGÜES Nadège

MARIAGES Néant

DÉCÈS :

BERGÉ-ANDREU Lucien	6 janvier	CLAVERIE Isabelle	31 janvier
BORDENAVE-CAÛ Robert	31 janvier	JOANCHICOY Marie	29 avril

2 Dates à noter sur les agendas ...

Les fêtes d'Uzein auront lieu les 26,27 et 28 Août 2016. A partir de mi-juillet, les jeunes du comité vont passer dans le village pour proposer le programme.

Vendredi 2 septembre à partir de 19 h aura lieu, sur la place de la musique à Uzein, le premier marché de producteurs de pays

3 Bibliothèque : Rappel du changement d'horaire d'ouverture pour les vacances d'été

La bibliothèque d'Uzein sera ouverte tous les mardis de 16h à 19h du 05/07/2016 au 26/07/2016 inclus et sera fermée les vendredis. Elle sera fermée du 01/08/2016 au 26/08/2016.

Tous les ouvrages empruntés jusqu'au 28/06/2016 devront impérativement être restitués avant le 26/07/2016.

Les ouvrages empruntés au mois de juillet devront être restitués à la réouverture soit le 30/08/2016.

L'ouverture reprendra aux jours et heures habituels à compter du 30/08/2016.

4 Essaim d'abeilles

Si vous découvrez un essaim d'abeilles dans un endroit accessible, contacter LES RUCHERS DES ECOLES DU BEARN, M.J.C Rive Gauche à GELOS du mardi au vendredi de 9 h à 12h30 et de 14h à 18 h
Tél : 05 59 06 32 90

5 Rappels « respect du voisinage »

* Les horaires pendant lesquels les particuliers peuvent effectuer des travaux de bricolage et de jardinage sont :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,

- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;

- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

* L'été est propice pour fêter divers événements (départ retraite, examen du grand, première dent du petit, mutation ...), n'hésitez pas à avertir vos voisins !

* Durant l'été, certains voisins mutualisent aussi les surveillances lors d'absences longues.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes : dans le cadre des opérations '**Tranquillité vacances**' organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées. Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage. Si vous êtes victime d'un cambriolage, composez le 17 ou le 112.

D'autres articles illustrés sur le site uzein.fr (bureau communautaire à Uzein, élections du CME, la fête de l'école, le départ officiel à la retraite de Chantal PORTAL ...)

6 Information sur l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

La Communauté de communes du Mieu de Béarn a engagé dès novembre 2015 l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur le territoire des 14 communes qui la composent.

Les PLUi doivent répondre à plusieurs enjeux, dont le premier consiste au nécessaire changement d'échelle pour traiter les questions de l'aménagement du territoire.

Le PLUi permet l'adaptation de la planification urbaine à l'échelle la plus pertinente, celle du bassin de vie intercommunal. Aujourd'hui, tout aménagement dépasse les limites municipales, quel que soit le sujet (commerces, équipement, construction de logements, transports en commun, développement économique, réseau et infrastructures...). Néanmoins, le PLUi n'annonce pas un dessaisissement des compétences des maires. Faire ensemble est une chance pour mieux définir un projet politique pertinent et faire progresser collectivement les réflexions.

La meilleure articulation des politiques publiques grâce au PLUi permettra de répondre avec efficacité aux enjeux environnementaux comme la protection des zones naturelles, agricoles et forestières, la préservation de la biodiversité.

Le PLUi facilitera également la prise en compte des grands enjeux de l'urbanisation : étalement urbain, besoins en logement, en infrastructures au regard de la nécessaire économie des ressources foncières.

La lutte contre l'étalement urbain est une priorité. Il convient de rechercher pour notre territoire un aménagement économe de l'espace et des ressources.

Le territoire du Mieu de Béarn, dynamique et attractif en matière démographique, a été confronté ces dernières années à des tensions fortes sur le foncier. Les surfaces artificialisées ont augmenté fortement. Entre 2009 et 2012, 17 hectares par an d'espaces naturels ont été consommés au profit de l'artificialisation. Ramené à l'habitant, cela correspond à plus de 1 000 m² de terres artificialisées pour chaque nouvel habitant entre 2009 et 2012. 600 hectares de surfaces agricoles ont également disparu entre 2000 et 2010.

Néanmoins, les évolutions démographiques actuelles ne correspondent pas aux perspectives envisagées ces dernières années. La crise est passée par là, les transactions immobilières ralentissent et le rythme des constructions neuves diminuant également.

On constate, de manière générale sur le Mieu de Béarn mais aussi pour l'aire urbaine paloise, un surdimensionnement des zones destinées à l'urbanisation. Environ 400 hectares sont aujourd'hui potentiellement urbanisables.

Ce potentiel interroge non seulement les modes d'urbanisation à privilégier pour demain, mais également le zonage futur pour l'utilisation des sols.

La prise en compte de ces éléments de contexte permettra de bâtir, dans les mois à venir, un socle commun pour l'utilisation et la réglementation des sols.

La Communauté de communes réalise le PLUi avec ses communes membres dans une démarche de faire ensemble. Les habitants du Mieu de Béarn ont également la possibilité d'exprimer leurs points de vue via un dispositif de consultation. Un registre de concertation est disponible dans chaque commune et au siège de la Communauté de communes à Poey de Lescar.

Egalement, à l'issue de chaque grande étape de la procédure, les conclusions et documents afférents seront consultables dans les mêmes lieux et également sur le site internet de la Communauté de communes.

Enfin, des réunions publiques sont envisagées, les premières pour l'automne 2016, à l'occasion de l'examen du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi.

Informations des associations

1 Club de l'âge d'or Bien se nourrir pour rester en forme !

Un atelier **NUTRITION SANTE SENIORS** sera proposé par l'**ASEPT** à partir de septembre 2016 à Uzein. Quelques exemples de thèmes présentés dans cet atelier afin de préserver l'envie de manger avec plaisir ! : Pourquoi je mange ? Que choisir pour bien manger et à un coût modéré ? Comment adapter mon alimentation avec l'avancée en âge ?

10 séances de 2h (20 € pour l'ensemble de l'atelier). Petit groupe de 10 à 12 personnes.

Inscriptions auprès du Club de l'âge d'or (avant le 30 Juillet 2016)

Armand Joanchicoy au : 05 59 33 24 79 ou 06 19 08 93 70

Pour plus de renseignements, appelez Sandie au 06.74.52.47.04 ou sandie.roussanne@orange.fr

1 Club de l'âge d'or (suite)

INSCRIPTIONS SECTION GYM DOUCE 2016/2017

La saison 2015/2016 de la section GYM DOUCE se termine le 30 Juin 2016 et il faut déjà penser à la saison 2016/2017 qui reprendra début Septembre 2016 dans la nouvelle Maison pour Tous.

Les personnes intéressées désirant renouveler leur inscription ou se joindre à nous, doivent contacter **Armand Joanchicoy** au : 06 19 08 93 70 **avant le 30 Juillet 2016**.

Durée de la saison : Du 1er Septembre 2016 à fin juin 2017.

Conditions : Adhésion annuelle au club de l'age d'or : 15 €

cotisation pour les 10 mois de cours : 100 € (pour 20/25 pers)

Jour et horaire : Le mercredi de 16h15 à 17h15.

2 Los Gravassers : Journée Sportive/Cérébrale/Festive

Samedi 11 juin, notre association organisait sur les belles installations de notre village, sa première édition intitulée « Journée Sportive/Cérébrale/Festive ». Le rendez-vous était donné aux 12 équipes inscrites (composées de 5 joueurs) à 8h45 au bois du Lanot avec café offert, distribution des tee-shirts, des feuilles du suivi de la journée et des créneaux arbitrages pour 2 d'entre eux. Cette originalité, « d'auto-arbitrage » entre les équipes, a permis de leur montrer le bon esprit recherché et qui a régné tout au long de cette journée. Elles avaient à pratiquer 12 sports différents (Sportive) et 1 quizz (Cérébral). Parmi les sports les plus appréciés, on notera le Stand Chasseurs tenu par « l'association locale » qui avait, de plus, préparé des questions ainsi que le Tir à l'Arc avec des professionnels venus de Pau. Chaque équipe avait, aussi, à compléter un Quizz* d'une trentaine de questions sur la vie communale (merci à Manu pour la réalisation de cette partie cérébrale : Loin des yeux, Près du cœur !). Cette journée, pas très ensoleillée, s'est terminée au fronton où toutes les équipes s'affrontaient lors d'un SOCA TIRA, qui a permis de réunir tous les concurrents dans une très bonne ambiance, recherchée par les organisateurs. Contre toute attente, et défrayant la normalité, les 3 dernières équipes se sont vues remettre un lot, même si, à la fin, ce sont les LESTERLOOSE qui gagnent cette première édition. Un repas concocté par Yon et Valérie a clôturé cette manifestation, qui a ravi la plupart des joueurs et organisateurs.

Merci à tous les participants.

(*) disponible sur l'article du site de la commune
2 photos de la journée au verso



BONNE LECTURE ET BONNES VACANCES ESTIVALES À TOUS !